

Module 1 – Comment reconnaître la violence conjugale ?



FICHE DE L'ÉLÈVE



Contenu sensible

- Lors de ce module, du contenu sensible est couvert. Si tu te sens mal à l'aise ou cela te rappelle une situation difficile, n'hésite pas à aller voir ton enseignante ou ton enseignant à tout moment. Tu peux aussi consulter les ressources d'aide fournies plus bas.

A. C'est quoi la violence conjugale ?

A.1. Définition

Tout le monde peut être victime de violence conjugale, peu importe son âge, son niveau d'éducation, son sexe ou ses moyens financiers. Même si la violence conjugale touche tout le monde, la majorité des victimes qui rapportent la violence conjugale à la police sont des femmes.



« partenaire intime »

- C'est une personne avec qui tu as ou as eu une relation personnelle étroite. Cette relation peut être un lien émotionnel, physique ou sexuel.
- L'adjectif « conjugal » du terme « violence conjugale » fait référence à une ou un partenaire intime.

Source : Gendarmerie royale du Canada

Voici comment se définit la violence conjugale :



« violence conjugale »

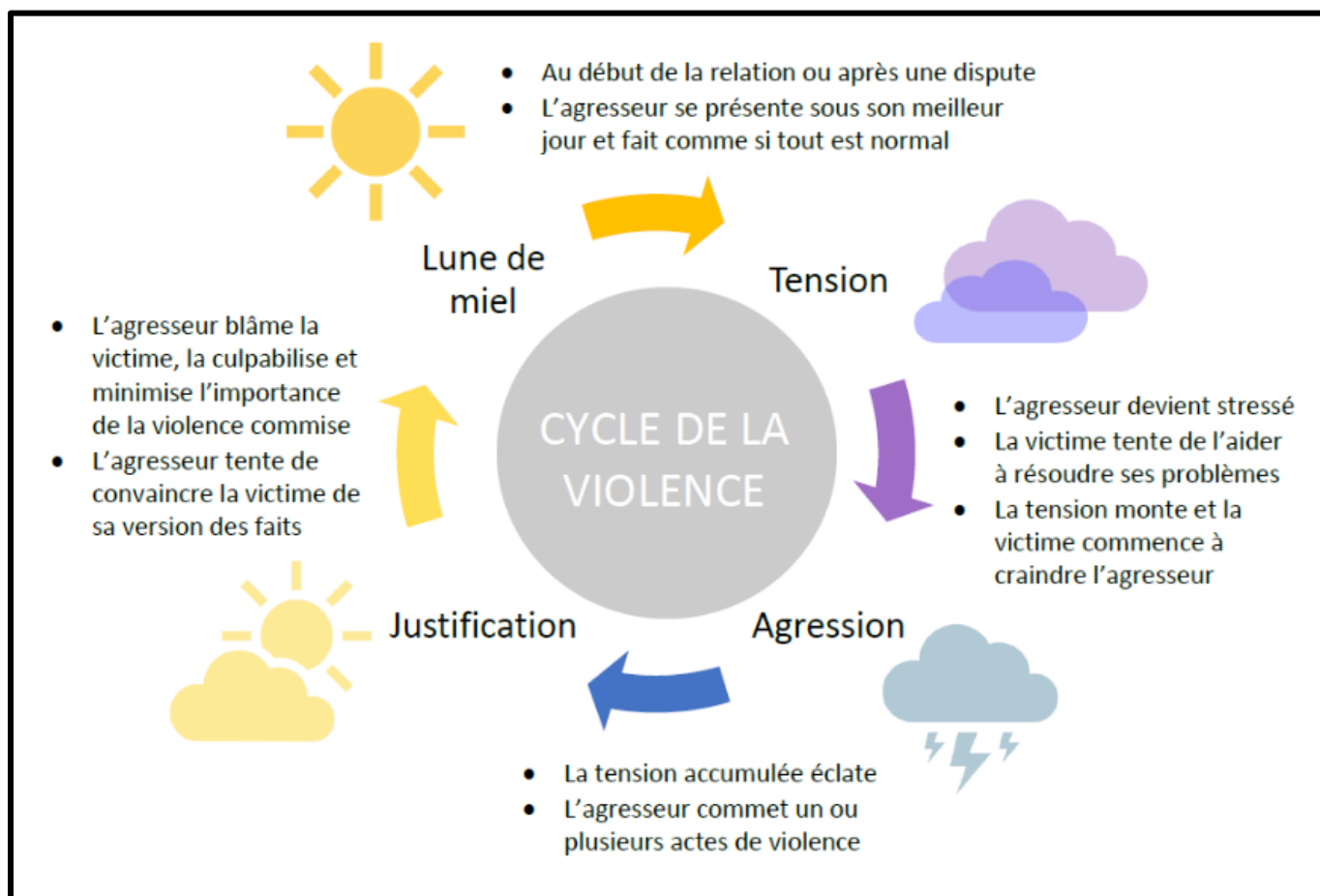
- La violence conjugale est un acte violent envers sa ou son partenaire intime. Cet acte vise à dominer, intimider, terroriser ou manipuler sa ou son partenaire intime.
- La personne qui commet l'acte violent exerce une contrainte sur sa ou son partenaire intime dans le but de la rendre ou le rendre dépendant et inférieur. On appelle cela un comportement coercitif.
- La violence conjugale peut prendre plusieurs formes. Elle peut être physique, sexuelle, verbale, psychologique ou économique.
- Dans certains cas, la violence conjugale peut être un acte criminel, mais ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, elle peut prendre la forme de comportement plus sournois comme de la manipulation.
- La violence conjugale peut aussi être appelée « violence entre partenaires intimes », « violence dans les relations intimes », « violence dans les fréquentations », « violence familiale ».
- Une personne qui a subi de la violence conjugale peut être appelée « victime », « survivante » ou « survivant ».

Sources : Gendarmerie royale du Canada, *Loi sur le divorce*

A.2. Le cycle de la violence conjugale

La violence conjugale forme un cycle composé de quatre étapes principales : la lune de miel (ou la réconciliation), la tension, l'agression, la justification.

Le cycle de la violence conjugale



Source : CliquezJustice.ca

Le cycle de la violence est souvent difficile à briser puisque l'agresseuse ou l'agresseur peut utiliser la peur, les sentiments de culpabilité, la honte, l'intimidation et les menaces pour maintenir son emprise sur la personne qui subit de la violence.

A.3. Les formes de la violence conjugale

Détermine si les énoncés suivants sont des formes de violence conjugale, c'est-à-dire de la violence physique, sexuelle, verbale, psychologique ou économique.

Est-ce une forme de violence conjugale ? Si oui, laquelle ?

- 1) Des coups de poing au sein d'un couple homosexuel
- 2) Des propos méprisants et humiliants envers son épouse concernant son intelligence ou son apparence personnelle
- 3) Une chicane de couple concernant l'achat d'une nouvelle voiture
- 4) Le contrôle des revenus et des dépenses de son conjoint
- 5) Menacer sa copine de dévoiler son orientation sexuelle à d'autres
- 6) Imposer à son partenaire amoureux des rapports sexuels sans son consentement
- 7) Crier ou hurler des propos dégradants envers sa partenaire intime

**Pour aller plus loin : Parcourir les conversations**

- C'est pas violent illustre des conversations pour en apprendre davantage sur la violence conjugale.
- **Hyperlien** : <https://cestpasviolent.com/>
- Parcourez une ou plusieurs des conversations suivantes :
« Être pris en sandwich », « Ça s'appelle pas touche », « J'ai mon voyage », « Vrai pot de colle », « Une faim de loup »

Source : SOS violence conjugale

B. Les effets de la violence conjugale

La violence conjugale produit des effets physiques, émotionnels et psychologiques sur la personne qui subit de la violence.

Choisis un des cas suivants à analyser. Relève les effets de la violence conjugale en répondant aux questions qui suivent.



Cas

- A. femme hétérosexuelle – Être là pour l'autre (15 min 23)
- B. homme hétérosexuel – Hommes violentés (13 min 51)
- C. femme issue d'une communauté immigrante – Le temps de le dire (17 min 01)
- D. homme homosexuel – Le témoignage de Carlos (7 min 57) et Le témoignage de Denis Martin (7 min 47)
- E. femme lesbienne – Lesbiennes violentées (16 min 08)
- F. homme pendant la pandémie – Pandémie : Plus d'hommes victimes de violence conjugale (5 min 11) et Durant la pandémie : 20 % des hommes en couple victimes de violence conjugale (Article)
- G. femme sourde – Femmes sourdes (15 min 42)

Sources : Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, Le Soleil, RÉZO, Table de concertation en violence conjugale de Montréal

CAS CHOISI :**1. Énumère les exemples de violence conjugale énoncés dans le cas choisi.**

Réponse :

2. Décris au moins 2 effets physiques de la violence conjugale.

Réponse :

3. Décris au moins 5 effets émotionnels et psychologiques de la violence conjugale.

Réponse :

**4. Quelle aide a été reçue par la personne qui a subi de la violence ?
Quand a-t-elle été reçue ?**

Réponse :

5. Quel est l'impact de la violence conjugale sur la vie de la personne qui subit de la violence ? Donne au moins 2 exemples.

Réponse :

6. Quel est l'impact de la violence conjugale pour l'entourage de la personne qui subit de la violence ? Donne au moins 2 exemples.

Réponse :

**Besoin d'aide ?**

Lorsqu'une discussion t'affecte, tu peux appeler : **Jeunesse, J'écoute** en tout temps, peu importe le jour et l'heure. Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe ton problème. Pour plus d'information :

- Envoie le mot PARLER au 686868.
 - Appelle le 1-800-668-6868.
-

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : [**www.CliquezJustice.ca**](http://www.CliquezJustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : [**www.cliquezjustice.ca/glossaire**](http://www.cliquezjustice.ca/glossaire)

Femmes et Égalité des genres Canada, « Fiche d'information : Violence entre partenaires intimes ». En ligne : <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/centre-savoir-violence-fondee-sexe/violence-entre-partenaires-intimes.html>.

Gendarmerie royale du Canada, « Violence dans les relations intimes ». En ligne : <https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/violence-relations/violence-relations-intimes>.

Institut national de santé publique du Québec, « De quoi parle-t-on ? ». En ligne : <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/de-quoi-parle-t-on>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario